



FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION A L'OFFRE TERANGA INITIAL

Les présentes conditions complètent les [Conditions Générales de Vente](#) disponibles sur www.orange.sn et www.orangebusiness.sn

INFORMATIONS CLIENT

Prénoms et nom / Dénomination sociale :

Adresse / Siège social :

Nom et qualité du représentant* :

Numéro d'immatriculation au RCCM : Adresse de facturation :

Email : @

Téléphone bureau : Téléphone domicile : Téléphone portable :

Pièce d'identité produite : Carte d'identité Passeport Autre (à préciser)

Numéro de la pièce d'identité produite : Délivrée le :

(* En cas de mandat, le Mandataire doit fournir les copies légalisées de la procuration, de sa pièce d'identité et de la pièce d'identité du Mandant.

INFORMATIONS RELATIVES AU SERVICE

Teranga Initial est une offre bloquée mobile qui permet à tout souscripteur d'émettre et recevoir des appels voix, envoyer et recevoir des SMS aux tarifs en vigueur dans le catalogue commercial. Le forfait choisi peut donner droit, en fonction des options contenues dans chaque forfait présenté dans la fiche produit annexée aux présentes, à un forfait téléphonique valable vers toutes les destinations en local et à l'étranger (en roaming pour les appels et les SMS selon les tarifs en vigueur du catalogue), à un bonus de crédit téléphonique valable tous réseaux et la possibilité de passer des communications illimitées en destination d'un numéro Orange choisi (à partir du forfait M).

Veillez cocher votre choix de forfait : S M L XL First Je ne souhaite pas souscrire à un forfait internet mobile

Durée d'engagement : 12 mois 24 mois

Je souhaite souscrire à un forfait internet mobile

Je ne souhaite pas souscrire à un forfait internet mobile

Forfait internet mobile ouvert (si le Client souhaite souscrire)

1 Go

2 Go

3 Go

8 Go

15 Go

60 Go

OPTION : Terminal*

(* Choisir selon les modèles figurant dans le catalogue disponible au moment de l'abonnement

CONDITIONS PARTICULIERES

Conditions d'utilisation : Le crédit rechargé n'est utilisable qu'une fois le forfait bloqué épuisé. Le crédit rechargé est utilisable pour les appels voix, SMS et l'internet mobile. Pour utiliser le Service Internet mobile, le Client peut souscrire à un Forfait Internet bloqué ou à un pass aux conditions et tarifs en vigueur.

Le Client peut demander le changement du montant de son forfait pendant la durée du présent contrat, sous réserve d'un préavis de quinze (15) jours ouvrables. La modification prendra effet le 1er jour du mois suivant la demande sous-réserve d'une confirmation du délai de mise en œuvre par SONATEL.

Toutes les communications voix et SMS (national, international, en roaming) sont comprises dans le Forfait. Les connexions à Internet mobile (en cas de non souscription à un Forfait Internet bloqué ou à un Pass) et les communications vers les serveurs et numéros spéciaux (satellite, numéros courts SMS, etc.) sont déduites du crédit rechargé.

En cas de non souscription à un Forfait Internet, ou en cas d'épuisement du Forfait Internet, la ligne ne pourra se connecter à l'Internet mobile qu'après achat d'un Pass Internet.

Pour les connexions données mobiles à l'étranger (en roaming), le Client Teranga Initial doit préalablement disposer de crédit téléphonique dans son compteur rechargement. Les communications en roaming peuvent se faire à l'acte avec facturation sur ledit compteur ou suite souscription aux Pass Voyage.

SONATEL permet au Client d'acheter un terminal en option de paiement échelonné. Le Client a la possibilité de choisir un seul terminal. Le Client souhaitant acheter un autre terminal avant la fin de la durée d'engagement devra s'acquitter du prix restant dû sur le premier terminal. L'achat d'un terminal fait recourir la durée d'engagement, à compter de l'achat, de douze (12) mois.

Limites d'utilisation : Le crédit rechargé n'est utilisable qu'une fois le forfait bloqué épuisé. Lorsque le Client a entièrement consommé son forfait bloqué avant la fin du mois calendaire correspondant, il devra recharger du crédit pour continuer à émettre des communications ou effectuer des connexions.

Report de crédit : Lorsque l'intégralité du forfait voix n'est pas consommée à la fin du mois de facturation, le montant du forfait restant est reporté au mois suivant. Toutefois, le report ne peut pas dépasser le montant à payer au titre de l'abonnement mensuel au Forfait Bloqué Mobile. Le forfait bonus n'est pas reporté.

Facturation : Les communications effectuées font l'objet d'une facturation mensuelle payable par avance. La facture comprend le montant du forfait et les frais correspondant éventuellement aux services supplémentaires. Tout mois entamé est dû.

Le règlement des factures s'effectue en espèces, par prélèvement ou virement bancaire, par chèque certifié ou par mandat. Le défaut de leur règlement entraîne une restriction de communication (à l'émission) ou d'accès à internet. Le règlement de la facture devra être effectué à la date d'échéance figurant sur la facture par les moyens de paiement acceptés par SONATEL. En cas de rejet d'un chèque du Client. SONATEL se réserve le droit de demander la perception des frais liés à ce rejet et d'exiger pour tout paiement ultérieur un chèque certifié.

MENTIONS LEGALES ET SIGNATURE

Souhaitez-vous recevoir des informations/prospections commerciales provenant des sociétés du groupe SONATEL ?

Souhaitez-vous recevoir des informations/prospections commerciales provenant des sociétés partenaires du Groupe SONATEL ?

(**) Réponse manuscrite obligatoire par « Oui » ou « Non ».

Les factures en rapport avec le service souscrit seront communiquées sous format électronique.

Le Client dispose de différents moyens pour consulter ses factures du fixe, mobile, Internet et TV :

• Consultation, téléchargement de ses factures à partir de www.orange.sn à la rubrique service client : <http://espaceclient.orange.sn> et sur l'application Orange & Moi.

• Réception d'un email ou envoi par fax du 800 800 808 transmettant les factures ou • Appel vers le serveur vocal 800 800 808.

Merci de renseigner vos coordonnées personnelles pour l'envoi des informations sur la facture par :

Email : SMS au Numéro mobile : Fax au numéro :

Le Client ne souhaitant pas recevoir ses factures sous format électronique devra communiquer son choix ci-dessous par la mention manuscrite « JE REFUSE LA FACTURE ELECTRONIQUE » :

Par la signature du présent formulaire, je reconnais avoir pris connaissance et accepté le contenu de l'offre Teranga Initial et les [Conditions Générales d'Abonnement aux offres Mobiles Postpayées et Hybrides](#) disponibles sur www.orange.sn et www.orangebusiness.sn que je reconnais avoir reçues et lues. Je garantis en outre la sincérité des déclarations faites sur ce formulaire et m'engage à informer SONATEL de tout changement ultérieur. Tout changement intervenu sur le présent formulaire de souscription sera porté sur la version disponible sur www.orange.sn et www.orangebusiness.sn et/ou sur la Fiche Produit.

Fait à, le

Signature du Client

CADRE RESERVE A LA SONATEL

Numéro du compte Client : Date d'activation du Service :

Agence de la demande : Observations :

Nom et signature de l'ADV de la SONATEL

INFORMATIONS FINANCIERES